



## AVIS PUBLIC

### Aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise pour le scrutin du 7 novembre 2021

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par madame Judith Saint-Louis, présidente d'élection :

1. Que vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date. **Vous ne devez pas avoir déjà le droit de voter à titre de domiciliés.**
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
  - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription ;
  - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas. Un premier envoi des formulaires personnalisés a déjà été transmis aux propriétaires le 12 août dernier.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 23 octobre 2021 à 17 h 30.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

5. Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :

- êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
- avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-euse) de la maladie ;
- présentez des symptômes de COVID-19 ;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

Pour toute information supplémentaire, adresser votre demande à la présidente d'élection ou à la secrétaire d'élection au Bureau de la présidente d'élection, Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, 88, chemin Masson, Lac-Masson (Québec) J0T 1L0 ou communiquer par courriel à [greffe@lacmasson.com](mailto:greffe@lacmasson.com) ou par téléphone au 450 228-2543, aux postes 224 ou 238.

DONNÉ à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 22 septembre 2021.

Judith Saint-Louis  
Présidente d'élection

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière et présidente d'élection de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 22 septembre 2021 l'avis public ci-haut à la page \_\_\_ de l'édition du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut, sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au baillard de l'hôtel de ville ce même jour.